

CHARTRE DE PRÉVENTION DES RISQUES ROUTIERS



OBJECTIF
ZERO ACCIDENT

JE SUIS ACTEUR DE LA SÉCURITÉ AU VOLANT.

Au-delà du code de la route, je respecte et je fais respecter la Charte de prévention des Risques Routiers :



JE PRIVILÉGIE LA RÉUNION À DISTANCE PAR RAPPORT AU DÉPLACEMENT.



JE NE CONDUIS PAS SOUS L'EMPRISE D'ALCOOL OU DE STUPÉFIANT.



J'ORGANISE À L'AVANCE MES DÉPLACEMENTS.



JE NE CONDUIS QUE SI MON ÉTAT DE SANTÉ LE PERMET.



JE FAVORISE LES TRANSPORTS EN COMMUN OU J'UTILISE DES VÉHICULES SÛRS, ENTRETENUS ET APPROPRIÉS.



JE NE MANIPULE JAMAIS MON TÉLÉPHONE ET AUTRES MOYENS DE COMMUNICATION LORSQUE JE CONDUIS.



JE CONDUIS AVEC UN PERMIS ET UNE ASSURANCE VALIDES.



J'ÉVITE DE CONDUIRE ENTRE 22 HEURES ET 6 HEURES LORS DE MES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS.



LORS DE LONGS TRAJETS EN VOITURE, JE FAIS UNE PAUSE TOUTES LES 2 HEURES OU DÈS QUE LES PREMIERS SIGNES DE FATIGUE APPARAISSENT.



JE N'UTILISE PAS DE SCOOTER OU DE MOTO LORS DE MES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS SANS FORMATION ET SANS AUTORISATION DE MA SOCIÉTÉ.

SANTÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT